

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 8 août 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 8 du mois d'août à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 2 août 2023.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, adjoints, Stéphane AUZERAL, Jean-Laurent PEREZ, Jean-Baptiste GRANGE, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE.

ABSENTS EXCUSES

Nadine DESMARAIS procuration à Anne DUNAN
Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT
Anne Laure Jean Baptiste
Laura LAVILANIE
Raphael BENOIT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Anne DUNAN est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **25 juillet 2023**.
Le compte rendu du conseil municipal du **25 juillet 2023** est approuvé à l'unanimité.

PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA COURSE DES CONTREBANDIERS
(73-2023)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°11-2022 du 24 février 2022 dans laquelle le conseil municipal adhère à la construction de la « course des contrebandiers » et approuvait la participation financière de 2 000€.

Il n'avait pas été précisé que la participation était attribuée à l'association Luchon Louron Cyclisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la participation financière pour la course des contrebandiers de 2 000€ au profit de l'association Luchon Louron Cyclisme.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau

